



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2026

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Petton Jérôme, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Le Bec, Mme Caouissin, Mme Chentil Marie-Claire, Mme Gélébart, M. Loëgel, absent.

CONVENTIONS AVEC LE SDEF - EFFACEMENT RÉSEAUX BASSE TENSION ET TÉLÉCOM - ROUTE DE LA COLONIE ET ROUTE DU CROSS CORSEN / FIBRE OPTIQUE - TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL RUE DE KERVILLON - PHASE 2 ENTRE CROISEMENTS AVEC RUE DU PORT ET RUE DU GOËLO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets suivants : Effacement réseaux basse tension et télécom - Route de la Colonie pour 92 000€ et Route du Cross Corsen et Fibre Optique - Travaux de Génie Civil Rue de Kervillon : entre croisements avec Rue du Port et Rue du Goëlo pour 11 750€. Dans le cadre de la réalisation des travaux, deux conventions doivent être signées entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

La commune participe à hauteur de 6 187,50 € pour le premier projet et prend en charge la totalité des dépenses pour le second projet soit 11 750,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les projets de réalisation des travaux, accepte les plans de financement, autorise M. le Maire à demander les subventions auxquelles les projets pourraient prétendre.

MÉDIATHÈQUE – APPROBATION DU PROJET CULTUREL, ÉDUCATIF ET SOCIAL

Un Projet scientifique, culturel, éducatif et social doit être approuvé dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement pour tout projet d'investissement lié à une bibliothèque/médiathèque. Au-delà de la simple programmation liée à la construction, le projet culturel détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins cinq ans. Ainsi la commune souhaite :

- Faire de la médiathèque un lieu d'accueil, de convivialité et d'échanges (cohésion sociale / Intergénérationnelle)
- Un lieu à l'écoute de son territoire : proposer des espaces et services adaptés aux différents besoins
- Impliquer les habitants dans la vie de la médiathèque
- Contribuer à la dynamique culturelle du territoire grâce à un équipement adapté.

Considérant le projet proposé par la commission communication et médiathèque, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet.

COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL / BUDGET SPIC CRÈCHE / BUDGET CAMPINGS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2025 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour le budget principal le budget SPIC crèche et le budget campings.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les comptes administratifs de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

BUDGET SPIC CRÈCHE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Chapitres		
DEPENSES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
011	Charges à caractère général	169 176 €
012	Charges de personnel et frais	846 145 €
65	Autres charges de gestion courante	2 €
66	Charges financières	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
022	Dépenses imprévues	0 €
TOTAL		1 015 322 €

RECETTES		
Chapitre	Libellés	CA 2025
013	Atténuation de charges	64 998 €
70	Ventes produits, prestations	200 233 €
74	Subventions d'exploitation	815 335 €
75	Autres produits de gestion	1 €
77	Produits exceptionnels	53 €
79	Transferts de charges	0 €
TOTAL		1 080 620 €

SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	65 297 €
Solde N-1	85 357 €
Excédent d'exploitation reporté	150 654 €

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Chapitres		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
011	Charges à caractère général	1 092 724
012	Charges de personnel	1 523 575
014	Atténuations de produits	29 883
65	Autres charges de gestion courante	563 531
	Total des dépenses de gestion courante	3 209 713
66	Charges financières	148 431
67	Charges exceptionnelles	1 461
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0
	Total dépenses réelles de fonctionnement	3 359 604
68	Dotations aux amortissements	313 536
675/676	VNC / +value sur cession d'actif	509 188
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	822 723
	TOTAL	4 182 327

RECETTES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
013	Atténuations de charges	39 711
70	Produits des services communaux	603 962
73	Impôts et taxes	2 988 408
74	Dotations et participations	1 039 799
75	Autres produits de gestion	158 917
	Total des recettes de gestion courante	4 830 797
76	Produits financiers	50
77	Produits exceptionnels	163
	Total recettes réelles de fonctionnement	4 831 010
775	Produits des cessions	387 280
722	Travaux en régie	100 000
776	Diff/valeur d'origine et la reprise	121 908
777	amort subv investissement	310
42	Op. d'ordre transfert	222 218
	TOTAL	5 440 508

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 258 181
SOLDE N en fonctionnement	1 258 181
Solde reporté N-1	259 951
Excédent de fonctionnement reporté en fonc	1 518 132

SECTION D'INVESTISSEMENT - Chapitres		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
20	Immobilisations incorporelles	72 772
204	Subventions d'équipement versées	363 581
21	Immobilisations corporelles	526 188
23	Immobilisations en cours	1 883 356
	Dépenses d'équipement	2 845 897
16	Emprunts et dettes assimilées	548 202
	Dépenses financières	548 202
	Total dépenses réelles d'investissement	3 394 099
040	Op. ordre transfert entre sections	222 218
041	Op. patrimoniales	77 831
	TOTAL	3 694 148

RECETTES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
13	Subventions d'investissement	317 330
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000
	Recettes d'équipement	667 330
10	Apports, dotations et réserves	299 794
1068	Excédents de fonctionnement	1 200 000
21/23	Immobilisations financières	0
	Recettes financières	1 499 794
040	Op. ordre transfert entre sections	822 723
041	Op. patrimoniales	77 831
	TOTAL	3 067 678

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-626 470
Solde reporté N-1	-500 220
Excédent à reporter	-1 126 690

BUDGET CAMPINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Chapitres		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
011	Charges à caractère général	92 482
012	Charges de personnel	80 000
65	Autres charges de gestion courante	48
	Total des dépenses de gestion courante	172 530
67	Charges exceptionnelles	0
69	Impôts sur les bénéfices	
	Total dépenses réelles de fonctionnement	172 530
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	
	TOTAL	172 530

RECETTES		
Chapitres	Libellés	CA 2025
013	Atténuations de charges	0
70	Produits des services communaux	209 021
74	subventions d'exploitation	0
75	Autres produits de gestion	10 007
	Total des recettes de gestion courante	219 028
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
	Total recettes réelles de fonctionnement	219 028
	TOTAL	219 028

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	46 498
Solde reporté N-1	0
Excédent de fonctionnement reporté en fonct.	46 498

Une note synthétique présentant les comptes administratifs est consultable sur le site internet de la commune : www.plouarzel.fr

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet :

- de faire le point sur la situation financière du budget,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires, investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de resituer le budget à venir dans un contexte pluriannuel et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité,
- de discuter des priorités du budget primitif.

DONNÉES GÉNÉRALES ET RÉTROSPECTIVES

Le Rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte incertain et dans le cadre des orientations de la Loi de Finances : croissance du PIB de 1 % ; taux d'inflation prévisionnel de 1,4% ; Objectif de 5% de dette publique pour 2026.

Données du budget principal :

- Un niveau d'autofinancement satisfaisant et conforme aux objectifs soit 1 023 k€ d'épargne nette.

€	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	4 274 488	4 831 835	5 039 306	4 930 797
- Charges de fonctionnement courant	2 912 646	3 207 194	3 386 724	3 209 713
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 361 842	1 624 641	1 652 582	1 721 084
+ Solde exceptionnel large	15 540	-742	7 989	-1 298
= Produits exceptionnels larges*	17 064	31	9 748	163
- Charges exceptionnelles larges*	1 524	773	1 759	1 461
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 377 382	1 623 899	1 660 571	1 719 786
- Intérêts	130 230	141 801	145 977	148 381
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 247 152	1 482 098	1 514 594	1 571 405
- Capital	465 141	507 451	516 996	548 202
= EPARGNE NETTE (EN)	782 011	974 647	997 598	1 023 203

- Les charges de fonctionnement retrouvent le niveau de 2023 (frais de réparation de la tempête Ciaran en moins et diminution des coûts énergétiques)
- Les produits de fonctionnement sont légèrement inférieurs à 2024 (remboursement de Ciaran en moins et création d'un budget campings auquel les recettes des campings et de l'aire de camping-car sont affectées). La stabilité du montant des dotations est compensée par le dynamisme des bases d'imposition ainsi que celui des produits des services.
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 625 K€ en moyenne /an de 2022 à 2025.
- Financement de l'investissement par l'épargne nette, les ressources propres d'investissement (FCTVA, produits de cessions ...), les subventions et l'emprunt.

Pour 2024, le recours à l'emprunt est de 350 k€ après 600 k€ en 2024. Le ratio de l'encours de la dette est de 3,0 années de mobilisation de l'épargne brute = bonne santé financière (situation à risque à partir de 7 ans).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- **Favoriser le bien vivre à Plouarzel** : Agir pour l'attractivité de la commune et un cadre de vie qualitatif ; encourager l'installation de nouveaux habitants en favorisant le développement d'activités locales pour une dynamique territoriale valorisée (ex : services de santé, enfance jeunesse, sport, culture, économique, administratif...) ; soutenir les associations, les écoles ; aménager le cadre de vie, effacement des réseaux) ; soutenir la culture en poursuivant les études en vue de la construction d'une nouvelle Médiathèque.
- **Favoriser l'offre d'habitat** en multipliant les opérations de renouvellement urbain pour faire face à la pression très forte de demandes de logements :

- **Continuer à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique** : rénovation énergétique, d'ombrières photovoltaïques ; végétalisation
- **Maintien d'une bonne santé financière du budget** : s'adapter à des pertes de ressources de l'État (FPIC, DSR Cible) ; préserver la capacité à investir.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DES RECETTES ET DES CHARGES

Dotations de l'État : Disparition du FPIC en 2024 avec une compensation dégressive sur 4 ans. = Perte de 76 K€ à terme, stagnation du niveau de la DGF.

Contributions : Revalorisation des bases par l'État en fonction de l'évolution de l'inflation : + 0,8% en 2026. Taux d'imposition, inchangés depuis 2015 (taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 43.52 % ; taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.67 %). Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : la commune a décidé de majorer de 50 % la part communale

L'évolution réelle des **charges de fonctionnement** est estimée sur la période 2024 à 2027 à une moyenne de 2.4 % (y compris intérêt de la dette).

Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2026 et années suivantes :

Programmes récurrents (voirie, réseaux, entretien de bâtiments, mobilier, matériel informatique, véhicules, plantations) : 1 300 000€ pour 2026, 900 000 € pour 2027.

Opérations structurantes :

Opérations en cours : médiathèque / espace culturel 1 000 000€ en 2026 / 1 800 000€ en 2027) ; rénovation de l'école publique (600 000€ en 2026)...

La stratégie financière vise à disposer d'une épargne nette couvrant pour l'essentiel les dépenses d'investissements récurrentes. L'étalement des dépenses dans le temps doit permettre de contrôler le recours à l'emprunt afin de limiter le coût des annuités pour les années à venir. Le conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat.

Le rapport complet est consultable sur le site internet de la commune : www.plouarzel.fr

MOTION DE SOUTIEN AU SDEF POUR RÉAFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RÉSEAUX À L'ÉCHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT EN TERMES D'EFFICACITÉ, DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ.

Considérant la déclaration du premier ministre confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme chef de file des réseaux de proximité et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numériques, de l'eau, de l'électricité et du gaz ;

Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dot la mise en œuvre relève également du bloc communal ;

Considérant le rôle opérationnel que jouent le SDEF et l'ensemble des syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

ESTIMENT

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés dont celui du SDEF qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département, le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait preuve de leur efficacité ;